

## Indications relatives au Rapport d'évaluation de la FP rédigé par l'étudiant-e

Au terme de la période de formation pratique sur le terrain, l'étudiant-e élabore un rapport écrit qui lui donne la possibilité de prendre une position personnelle face à l'expérience réalisée. Dans son rapport, **l'étudiant-e développe les aspects suivants** :

- Une présentation du cadre de travail contenant les descriptions :
  - du lieu de formation pratique et plus spécifiquement du secteur / service dans lequel s'est déroulée la formation pratique
  - des caractéristiques spécifiques de la population accueillie dans l'institution et/ou des usagers du service social : les ressources et les difficultés des personnes concernées
  - des principales fonctions, tâches, activités et interventions significatives effectuées durant la période de formation pratique.
- Une description et une analyse du processus de formation dans le lieu de formation pratique : processus réalisé, étapes marquantes et significatives, analyse critique du chemin parcouru et de la relation pédagogique avec le-la PF ainsi que de la relation avec l'environnement professionnel (bénéficiaires, équipe, hiérarchie, réseau, etc.)
- L'identification et l'appréciation des acquisitions et des compétences développées, en lien avec les objectifs d'apprentissage énoncés dans le DCPT 2<sup>ème</sup> partie
- L'identification des autres découvertes professionnelles et personnelles que cette démarche de formation a permises
- L'articulation et l'intégration entre les connaissances acquises à la HETS-FR (modules théoriques, séminaires d'intégration, autres ressources) et le processus de formation pratique réalisé
- Le repérage des compétences qui doivent encore être travaillées dans la poursuite de la formation professionnelle de base
- Un inventaire des ouvrages et documents de références utilisés.

Pour enrichir l'élaboration de ce rapport, il est vivement conseillé à l'étudiant-e de se référer au Dossier de Formation Pratique (DFP).

Le **rapport de la FP** rédigé par l'étudiant aura une ampleur d'environ 12 pages. Il est **signé par le PF**, attestant ainsi que ce dernier a pris connaissance de son contenu.

**Le rapport de l'étudiant est discuté lors de la séance tripartite d'évaluation de fin de FP. Il est apprécié par le-la RFP en fonction des critères suivants :**

- Capacité de rendre compte de sa pratique professionnelle par écrit
- Regard critique et argumenté face à l'expérience réalisée et aux objectifs du DCPT 2<sup>ème</sup> partie
- Réflexions et analyses au sujet du processus de formation réalisé
- Articulation théorie-pratique
- Structuration du travail écrit.

Des compléments ou des modifications à ce travail écrit peuvent être demandés à l'étudiant-e.

**Ce travail écrit (réalisé et apprécié) constitue une des exigences pour l'obtention des crédits relatifs au Module de Formation Pratique.**